

Méthodologie abrégée de l'inventaire participatif du petit patrimoine d'Ambert Livradois-Forez de 2021



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Le renouvellement de l'inventaire du petit patrimoine pour le protéger, le transmettre et entretenir son souvenir

Il y a 20 ans, le SIVOM d'Ambert a réalisé l'inventaire papier du petit patrimoine des 58 communes de la Communauté de communes d'Ambert Livradois-forez. Au total, **3000 édifices ont été référencés**, il s'agit aujourd'hui de **reprendre ce référencement, le numériser** et de **le compléter**, notamment avec celui des chemins à caractère patrimonial du territoire.

Ce format papier de l'inventaire est disponible dans chaque mairie, c'est une ressource importante dans la démarche du renouvellement de l'inventaire.

Ensemble nous pouvons :

- effectuer l'état des lieux des édifices du patrimoine ainsi que des chemins du territoire à sauvegarder ;
- répertorier tous les éléments, aussi bien matériels, qu'immatériels, jugés bon à être conservés et protégés ;
- prendre en photographie le patrimoine actuel, le géolocaliser et remplir les fiches d'inventaire selon la méthode ;

- La mise à jour de l'inventaire du petit patrimoine consiste à **remplir des fiches d'inventaire**.
- Les données pour remplir ces fiches sont à récolter sur le **terrain** et dans **l'ancien inventaire du patrimoine**, chaque commune a eu son inventaire en dossier papier, il devrait être disponible dans chaque mairie.
- Le terrain consiste à se **déplacer jusqu'aux éléments patrimoniaux pour pouvoir les décrire et les photographier**. Sur le terrain, il est intéressant de parler au plus grand nombre d'habitants pour recueillir des anecdotes et autre histoire orale.
- Il s'agit ensuite de **saisir les données récoltées** puis de **les faire passer aux personnes en charge du projet**.
- La dernière étape est **l'envoi de toutes les fiches** au service patrimoine de la CCALF christel.gay@ambertlivradoisforez.fr

Le terme petit patrimoine désigne le patrimoine culturel matériel, bâti de proximité, local ou encore vernaculaire. C'est un ensemble des constructions à usage fonctionnel et liées à la vie quotidienne (par exemple : croix, fours, lavoirs, fontaines, abreuvoirs, etc.). **Ils sont les témoins de la vie économique et sociale d'un territoire.** Les identifier et les connaître permet donc à chacun de partager un héritage local et de s'en inspirer pour de nouveaux projets. Ce patrimoine sera associé, dans cet inventaire, quand cela sera possible, au **patrimoine culturel immatériel du territoire** (c'est-à-dire les traditions orales, l'art du spectacle, les rituels, etc).

Il existe à ce jour, **deux modèles de fiche d'inventaire** :

- **La fiche d'inventaire pour les chemins à caractère patrimonial** qui est guidée par des cases à cocher.
- **La fiche d'inventaire pour les édifices du patrimoine**, dont les informations à compléter sont les suivantes :
 - **Date de création de la fiche** : à remplir par le rédacteur de la fiche (format 10/06/2021) ;
 - **Rédacteur** : nom du rédacteur de la fiche.
 - **Référencement précédent** : Indiquer le nom du maître d'ouvrage du précédent inventaire du patrimoine : SIVOM d'Ambert, ainsi que la date du recensement présente au début du format papier de l'inventaire en mairie et enfin, le nom de la commune inventoriée. Exemple : « *SIVOM d'Ambert, Recensement du petit patrimoine, 1997, commune de Grandval.* »
 - **Le nom de l'édifice** : reprendre le nom indiqué dans le précédent inventaire du patrimoine ou lui en donner un nouveau.
 - **Domaine(s) de classification** : mettre en gras le ou les domaine(s) concerné(s). Il existe dans cet inventaire quatre domaines de classification : Religieux ou mystique, Eau, Artisanal ou agricole, et Civil (**voir dans le guide la définition de ces catégories page 17**).
 - **Repères historiques** : Indiquer une date et « porte la date » si celle-ci est inscrite sur l'édifice, mettre : « (?) » si la datation n'est pas certaine. (**voir dans le guide le glossaire page 25**).
 - **Auteur(s)** : Si le ou les auteurs ou le maître d'œuvre sont mentionnés : inscrire son ou leurs noms, sinon inscrire « Maître d'œuvre inconnu ».
 - **Commune** : Indiquer le nom de la commune. **Lieu-dit** : Indiquer le nom du lieu-dit. **Coordonnées** : Indiquer les coordonnées GPS de l'édifice (**voir le guide page 22**).
 - **Type de propriétés** : Indiquer si la propriété, où se trouve l'édifice du patrimoine, est communale, départementale, sectionnelle, ou privée.
 - **Photographie(s) de l'édifice** : Placer dans la « zone de dessins » plusieurs photographies de l'édifice inventorié. (**voir le guide page 22**).
 - **Date de la prise de vue** : Indiquer le jour où les photographies ont été prises (elle correspond à la date du terrain) sous le format 10/06/2021. **Photographe** : Indiquer le nom de celui qui a pris la photographie.
 - **Descriptif** : Décrire l'édifice en utilisant les termes adaptés, indiquer les matériaux de construction et les dimensions de l'édifice. (**voir dans le guide le glossaire page 25**).
 - **État de l'édifice** : Si l'édifice est en bon état, l'indiquer, s'il ne l'est pas, indiquer les éléments qui sont en mauvais état (exemple : rouillé, érodé, cassé, peinture abîmée, etc.).
 - **Descriptif des abords** : Décrire ce qui entoure l'édifice et sa situation géographique par rapport aux autres édifices du patrimoine et aux routes et espaces de circulation.
 - **Proposition de restauration et d'aménagement** : Indiquer ce qui pourrait être fait pour restaurer, protéger et aménager les abords de l'édifice pour le mettre en valeur.
 - **Remarques et commentaires** : Ajouter toutes informations supplémentaires (histoire, anecdote...)